Règlement de jeu du 25/11/2024 au 27/11/2024 Jeu-concours Instagram La Panière x Kusmi Tea

1- Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par La Panière, dont le siège social est situé 360 boulevard Docteur Jean Jules Herbert à Aix-les-Bains (73100).

Organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours Kusmi Tea » pour La Panière, qui se déroulera lundi 25/11/2024 jusqu'au mercredi 27/11/2024 16h00 sur Instagram.

2- Participants

Ce jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de La Panière et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit et ce sous peine d'élimination d'office.

3- Conditions de participation

Pour participer à ce jeu, il faut :

- Liker le post Instagram du concours

- Etre abonné au compte Instagram @la_paniere

- Tagger 2 ami(e)s en commentaire du post Instagram qui pourront également tenter leur chance

La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même profil, identité, nom et prénom). 1 gagnant sera tiré au sort et sera contacté par message privé.

Toute participation ne respectant pas complètement les conditions sus-citées sera éliminée d'office.

4- Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué par la société organisatrice le mercredi 27/11/2024, afin de déterminer le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation du jeu-concours entre le 25/11/2024 et le 27/11/2024 23h59 sur Instagram.

5- Dotation mise en jeu

1 x Calendrier de l'avent Kusmi Tea d'une valeur HT de 38,90€.

Le lot ne pourra pas donner lieu, de la part du gagnant, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que soit.

6- Informations du gagnant

Une fois le gagnant tiré au sort, La Panière lui enverra un message privé via Instagram pour lui en informer et lui demandera ses coordonnées complètes (nom, prénom, mail et adresse postale) qu'elle transmettra à la société partenaire afin qu'elle envoie le lot.

En l'absence d'un retour de la part d'un gagnant sous un délai de 48h, un nouveau tirage au sort aura lieu et déterminera un nouveau gagnant.

7- Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour La Panière, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrices(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera(ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Le gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénom à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : Politique de confidentialité et de protection des données personnelles (lapaniere.com).

8- Règlement du jeu

Le présent règlement sera mis en ligne et accessible à tous, dans la bio du compte Instagram @la_paniere pendant toute la durée du jeu concours via un lien bitly.

9- Conditions d'utilisation du lot

Les conditions d'utilisations du lot seront communiquées au gagnant par la société partenaire lors de l'envoi du lot.

10- Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

11- Responsabilité

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot. La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Passé un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Aix-les-Bains, Le 13/11/2024